**ARRETÉ ATTRIBUTIF DE SUBVENTION**

Le recteur de l’académie de XXXXX

Vu la loi no 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

Vu le décret n° 2020-1754 du 29 décembre 2020 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi no 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021

Vu la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » en date du jj/mm/aaaa.

**Article 1er**: Il est attribué par le ministère de l’éducation nationale, de la jeunesse et des sports, au titre de l’année 2021, une subvention de **XXXXX € (XXXXX euros)** à la commune de XXXXX afin de contribuer à l’achat de denrées alimentaires dans le cadre du dispositif « Petits déjeuners ».

N° SIRET :

**Article 2** : Dans les comptes de l’Etat, cet engagement sera imputé, en titre 6 catégorie 63, code PCE 6531230000 Transferts directs aux communes.

Il sera imputé sur les crédits du programme 230 Vie de l’élève Action 04 « Action sociale », code activité 023000CSCE09 « FPD – Fonds petits déjeuners ».

**Article 3** : La subvention sera versée sur le compte :

Titulaire :

Banque :

IBAN :

BIC :

**Article 4** : Le recteur de l’académie de XXXX est chargé de l’exécution du présent arrêté.

Fait à XXXXX, le jj/mm/aaaa